

AVIS DE PROJET DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE : CITYA MANDELIEU, SARL au capital de 120 000 €, dont le siège social est à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 495 avenue de Cannes – Quartier des Termes, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro 697 220 754,

SOCIETE ABSORBEE : PHENIX CONSULTANTS IMMOBILIER, SAS au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), 495 avenue de Cannes – Quartier des Termes, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro 428 561 815,

1 – Evaluation de l’actif et du passif de la Société PHENIX CONSULTANTS IMMOBILIER dont la transmission à la Société absorbante est prévue :

- Actif : 1 981 398 €
- Passif : 1 935 424 €

2 – Rapport d’échange des droits sociaux : Pas de rapport d’échange de droits sociaux. La Société CITYA IMMOBILIER détient en permanence la totalité des titres sociaux représentant la totalité du capital de la Société absorbante et de la Société absorbée.

3 – Montant prévu de la prime de fusion : 45 974 €.

4 – Date du projet de fusion : 13/08/2021

5 – Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour la Société CITYA MANDELIEU (Société absorbante) le projet du traité de fusion a été déposé le 30/08/2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES et pour la Société PHENIX CONSULTANTS IMMOBILIER (Société absorbée), le projet de traité de fusion a été déposé 30/08/2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES.